

ACTION URGENTE

COLOMBIE. DES INDIGÈNES YUKPAS SONT LA CIBLE D'EXPULSIONS

Des indigènes yukpas qui ont franchi la frontière vers la Colombie sont en butte à des expulsions et à des menaces de renvoi au Venezuela, en violation des droits qui sont les leurs en tant que population binationale. L'État colombien bafoue leur droit de rester dans le pays et leurs droits en tant que peuple indigène.

Les Yukpas établis dans le secteur d'El Escobal et sous le pont international de Santander, poste-frontière de la ville de Cúcuta (est de la Colombie), sont la cible d'expulsions après leur passage en Colombie. Le 15 mars, selon des informations communiquées par l'Organisation nationale indigène de Colombie (ONIC), les forces de police ont commencé à procéder à l'expulsion des membres de ces communautés, qui comptent quelque 500 personnes. Ces Yukpas font partie d'un peuple binational qui vit des deux côtés de la frontière. La plupart des Yukpas ne possèdent pas de papiers d'identité et il leur est difficile de prouver leur double nationalité, inhérente à leur identité ethnique. Étant donné qu'ils n'ont aucune garantie de pouvoir rentrer au Venezuela, ils continuent à retourner en Colombie.

Les Yukpas établis à Cúcuta ont été expulsés à deux reprises depuis le 1^{er} octobre 2017, sur décision du maire. Ils ont été renvoyés contre leur gré au Venezuela sous le prétexte qu'ils étaient rentrés volontairement, et relevaient en conséquence de la catégorie des « ressortissants étrangers ». Ils vivent actuellement dans des conditions extrêmement précaires, sans accès à des services de base tels que l'eau potable, l'alimentation, la santé ou l'éducation.

La Constitution colombienne reconnaît que les peuples indigènes transfrontaliers ont le droit d'être traités comme des citoyens. Ils devraient donc bénéficier du traitement institutionnel prévu pour toute communauté indigène colombienne affectée par une crise sur son territoire. En 2009, la Cour constitutionnelle a ordonné l'élaboration et la mise en œuvre de plans de sauvegarde pour répondre à la situation critique de 34 peuples indigènes de Colombie touchés par le conflit armé et les déplacements forcés, dont le peuple yukpa.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol, en anglais ou dans votre propre langue :

- engagez les autorités à mettre fin aux expulsions et aux renvois de membres du peuple yukpa ;
- demandez instamment au gouvernement colombien de leur offrir des services d'assistance complets, pertinents au niveau culturel, afin de garantir le droit à la vie, à la santé, à l'alimentation et au logement des communautés yukpas de Cúcuta et des autres villes limitrophes ;
- appelez-les à mettre en œuvre les plans de sauvegarde ethnique du peuple indigène yukpa, en tenant compte des résultats des consultations directes menées auprès des Yukpas qui se sont rendus en Colombie depuis le Venezuela et de leurs organisations communautaires.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 27 AVRIL 2018 À :

Président

Señor Juan Manuel Santos
 Presidente de la República
 Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26,
 Bogotá, Colombie
 Courriel : contacto@presidencia.gov.co

Ministre des Affaires étrangères

Señora María Ángela Holguín
 Canciller de la República
 Palacio de San Carlos: Calle 10 # 5-51
 Bogotá D.C., Colombie

**Formule d'appel : Dear Minister, /
 Madame la Ministre,**

Copies à :

Conseillère du président pour les droits humains
 Señora Paula Gaviria
 Carrera 8 No.7-26,
 Bogotá D. C., Colombie

**Salutation: Excmo. Sr. Presidente Santos, /
 Monsieur le Président,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax numberEmail addressSalutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
 INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

COLOMBIE. DES INDIGÈNES YUKPAS SONT LA CIBLE D'EXPULSIONS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les Yukpas sont un peuple indigène établi des deux côtés de la frontière entre la Colombie et le Venezuela. Leur nombre s'élevait à 4 761 en Colombie selon le recensement de 2005 et à 10 640 au Venezuela selon le recensement de 2011. Leur conception de leur territoire ancestral est antérieure à cette frontière et d'après des données ethnographiques, il existe de multiples formes d'échanges entre groupes et familles des deux côtés, façonnant une unité qui va au-delà de la notion de pays.

Selon certaines estimations, l'Amérique latine compterait environ 108 peuples indigènes transnationaux et, en Colombie, 35 % des groupes indigènes vivent au niveau de diverses frontières internationales (DNP, 2010).

Noms : les communautés indigènes yukpas
Hommes et femmes

AU 59/18, AMR 23/8075/2018, 16 mars 2018